

" votre sollicitude, à déposer, par une sincère pénitence, le fardeau de leurs péchés, et à s'efforcer, par des supplications, des jeûnes, des aumônes et d'autres œuvres de piété, d'apaiser la colère de Dieu qu'ont provoquée les crimes des hommes..... Avertissez-les aussi de s'établir, chaque jour, avec plus de fermeté et de solidité dans la profession de la religion catholique; qu'ils finissent avec le soin le plus empressé les embûches, les ruses et les fraudes des hommes qui cherchent à leur nuire;..... et que les Curés, s'enflammant d'un nouveau zèle, ne cessent point d'inculquer aux chrétiens qui leur sont confiés les leçons saintes et les prescriptions de notre foi divine, et qu'ils travaillent, autant qu'ils en sont capables, à les y perfectionner."

" A l'œuvre donc, Vénérables Frères," vous ajoutons-Nous avec l'accord de notre père commun, " à l'œuvre, vous qui êtes appelés à partager Notre sollicitude, et qui avez été constitués les gardiens des murs de Jérusalem. Ne cessez point de prier avec nous, et le jour et la nuit; ne cessez point de mêler à vos continuelles actions de grâces, avec humilité et instance, vos cris et vos supplications vers le Seigneur notre Dieu; ne cessez point d'implorer sa divine miséricorde, afin que sa main propice détourne les fléaux que nous nous sommes attirés, et qu'elle répande, en toute clémence, sur toutes nos omniailles, les richesses de sa bonté..... Pour que nos prières trouvent un accès plus facile auprès de Dieu, n'oublions pas, Vénérables Frères, d'invoquer les suffrages de ceux qui ont déjà conquis la couronne et la palme de la victoire, et surtout que nos vœux s'adressent avec persévérance à Marie, Mère de Dieu et Vierge Immaculée, elle dont l'intercession est la plus favorable et la plus puissante; elle qui est la Mère de grâce et de miséricorde: demandons aussi la protection des Saints Apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints qui règnent avec Jésus-Christ dans "les Cieux."

Enfin, pour gage de tous les dons célestes et comme témoignage de la très-ardeinte charité que le Pape a pour nous, recevons N. T. C. F., avec un profond respect, la Bénédiction Apostolique qu'il nous donne du fond de son cœur et avec amour à Nous, votre Evêque, et à Vous tous Ecclésiastiques et Fidèles laïques confiés à Notre garde.

Sera le présent Mandement lu au prône de Notre Cathédrale, à celui de toutes les Eglises où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception, et au Chapitre des Communautés Religieuses le premier jour libre après qu'il y aura été reçu.

Donné à St. Hyacinthe, le quatre novembre, jour de la Fête du glorieux St. Charles, de l'année mil huit cent cinquante-quatre, sous Notre sceing et sceau et le contresceing de notre Secrétaire.

† J. C. ÉVÊQUE DE ST. HYACINTHE.

PAR MONSIEUR,



[Vraie copie.]

L. Z. MOREAU,

Ptre. Secrétaire.

Ptre. Secrétaire.